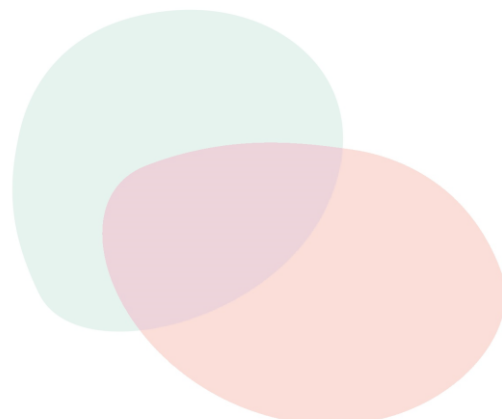


PROGRAMME DE FORMATION

Référent pédagogique :	Gilles Thomas accompagne les relais territoriaux d'OT et les territoires dans l'optimisation du rendement de la taxe de séjour depuis 15 ans, dans le cadre d'actions de formation et de conseil. Nos missions d'accompagnement réalisées dans les territoires nous ont permis de développer des outils de développement de la collecte de taxe, que nous mettons à disposition lors des formations animées.
Nom et profil du formateur	
Intitulé de la formation	Optimiser la collecte de la taxe de séjour
Durée	14 heures sur 4 demi-journées
Dates	13, 14, 20 et 21 juin de 9h à 12h30
Prérequis	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Objectifs généraux	<p>A l'issue de la formation, les participants sont en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le cadre juridique de la taxe de séjour sur la base des évolutions apportées par les dernières lois de Finances, et les nouveaux décrets applicables • Evaluer le potentiel et le rendement de la taxe de séjour de son territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les actions contribuant à développer les recettes de taxe de séjour par des actions de recouvrement efficaces • Communiquer efficacement avec les hébergeurs • Conseiller les élus de manière éclairée afin que ces derniers puissent prendre des décisions optimales • Mettre en pratique les sanctions prévues par le cadre légal • Identifier le fonctionnement de la taxe départementale additionnelle (le cas échéant)
Public concerné	Régisseurs de taxe de séjour et salariés d'office de tourisme en charge de taxe de séjour



Contenu détaillé

Module 1. Définir le cadre juridique de la taxe de séjour

- Présentation du cadre juridique général de la taxe de séjour
- Présentation des évolutions réglementaires récentes (dont la tarification 2024)
- La taxe au réel : modalités de calcul et tarification de la taxe au réel
- La taxe au forfait : modalités de calcul et tarification de la taxe au forfait
- La taxation des hébergements non classés en pourcentage du montant de la nuitée HT :
 - Principes du plafonnement
 - Obligations des hébergeurs
 - Modalités pratiques de mise en œuvre
- Les modalités de collecte de la taxe de séjour par les plateformes
- La possibilité de plafonnement à 120 jours et le numéro d'enregistrement
- Les impacts de la loi NOTRe sur le contexte juridique de la taxe de séjour
- Les modalités règlementaires d'affectation du produit de la taxe
- La taxe départementale additionnelle
- Synthèse des sources juridiques et analyse d'une délibération

Module 2. Déterminer le potentiel et le rendement actuel de la taxe de séjour de son territoire

- Les outils et méthodes de calcul du potentiel de taxe de séjour
- Application : évaluation du potentiel de taxe du territoire
- La détermination du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire
- Le benchmark du rendement actuel de la taxe de séjour du territoire
- Application : évaluation du potentiel de taxe du territoire

Module 3. La communication auprès des hébergeurs

1. Le cas où la taxe est déjà instituée

- Le guide d'application de la taxe
- Les outils de communication à disposition des hébergeurs
- La communication de la délibération (communale ou intercommunale)
- Les outils d'accompagnement dans le cas où la taxe est déjà instituée

2. Le cas de la mise en place de la taxe

- La gestion du projet de mise en place de la taxe
- Les impacts pour les hébergeurs
- Les modalités pratiques de communication en direction des hébergeurs
- Les outils de communication dans le cadre de la mise en place de la taxe

Module 4. Optimiser le recouvrement et le rendement de la taxe de séjour

- Les principes du recouvrement de la taxe de séjour
- Les actions visant à simplifier les formalités des hébergeurs
- La mise à disposition des registres du loueur

	<ul style="list-style-type: none"> - Le recours aux plateformes de télé-déclaration: modalités de choix d'une plateforme et optimisation de la collecte • Les actions visant à identifier les hébergeurs non déclarés • Les actions visant à inciter les hébergeurs à se classer • Les actions de communication en direction des hébergeurs • Les bonnes pratiques visant à optimiser le recouvrement : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la taxe au réel - Dans le cadre de la taxe au forfait • La taxation d'office : <ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles modalités de taxation d'office définies dans le décret N° 2019-1062 du 16/10/2019 - Les modalités pratiques de mise en oeuvre de la taxation d'office • Les modalités juridiques du recouvrement : relances, sanctions et pénalités prévues dans le cadre légal 	
Méthodes pédagogiques & Techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Formation-action permettant aux participants de mettre en œuvre les outils et méthodes d'optimisation de la collecte de taxe de séjour • Alternance d'apports juridiques et d'exemples appliqués au contexte des Offices de tourisme • Diffusion et remise d'un support powerpoint commenté • Formation en distanciel 	
Moyen d'évaluation des acquis à chaud	QCM	
Moyen d'évaluation des acquis à froid		
Suivi de l'action	NA	
Moyen de satisfaction de la formation	Questionnaire	
Effectifs	De 6 à 12	
Validité de l'offre	90 jours	
Accessibilité	A distance	
Convocation aux sessions de formation	<input checked="" type="checkbox"/> Les convocations seront envoyées par l'entreprise <input type="checkbox"/> Les convocations seront envoyées par le formateur	
Indicateur de résultat	NA	NA
Référent administratif et handicap	Christine REY	christine.rey@alticeo.fr 04.57.93.21.50